

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

ÉDITORIAL

Seule une écologie socialiste...

La montée en puissance des Verts est le trait marquant des récentes élections en Suisse romande ainsi qu'à Berne et à Zurich. Les écologistes ont placé deux des leurs au Conseil d'Etat genevois et réalisé un score important dans la plupart des communes vaudoises, notamment à Lausanne. Alliés aux socialistes et au POP, ils participent de la victoire d'ensemble de la gauche. Mais sur quelles bases cette alliance peut-elle durer?

Dès leur origine, les Verts sont divisés entre deux positions fondamentales opposées. Il y a ceux qui considèrent l'environnement comme un domaine technique, pour lequel des solutions particulières peuvent être trouvées: contre la pollution, pour la protection des paysages, des animaux, etc. Cette composante «technocratique» trouve des alliés de circonstance et se dit «ni de droite, ni de gauche, mais en avant». Elle est particulièrement prompte à confondre conservation de l'environnement et conservatisme fiscal. Elle ne constitue pas de manière intrinsèque une composante de la gauche, bien qu'elle puisse s'y allier temporairement.

A l'inverse, la véritable écologie politique est une écologie socialiste. Elle s'inscrit dans une perspective globale et considère que les atteintes à l'environnement ne sont jamais qu'une déclinaison particulière du fonctionnement capitaliste global. Sa lutte pour l'écologie est une lutte démocratique, féministe, internationaliste, et à ces titres indissociable de la critique socialiste des inégalités et de la domination capitaliste. Cette écologie a su rendre la gauche attentive aux impasses du productivisme forcené notamment. Elle est pleinement une composante de la gauche.

Au-delà donc des alliances électorales, l'unité à long terme des forces progressistes ne peut se faire que dans la lutte contre le système qui sacrifie la Terre, les femmes et les hommes qui l'habitent, à la logique du profit.

Réd.



Corps «amianté».

DOSSIER

Le travail, c'est pas la santé!

Assainir l'assurance invalidité. Réduire ses dépenses de 20%. Chasser les abus. Responsabiliser davantage les malades. La 5^e révision de l'AI montre sa face la plus laide et inique. La droite suisse, à l'occasion de ce débat, dévoile aussi l'ignominie de l'engrenage dans lequel elle met les travailleuses et travailleurs de ce pays. D'un côté, elle prône une plus grande liberté dans le droit du travail, plus de souplesse dans les horaires et dans la durée des contrats ou encore moins d'inspection sur les lieux de travail. Et de l'autre, non seulement elle veut réduire les moyens servant à combler les méfaits sociaux et sanitaires de sa propre politique – augmentation de la précarité financière ou sociale et du nombre de personnes inaptes au travail – mais aussi, de la part de son aile la plus réactionnaire, elle compte responsabiliser les malades eux-mêmes: soit en leur faisant croire qu'ils doivent assumer eux-mêmes leur handicap ou leur maladie, soit en les faisant passer pour de «faux invalides». Ils apprécieront.

Au-delà de la question de l'AI, se profile un vrai problème de société, dont veulent s'emparer ces Pages de gauche. Ce dossier a l'ambition de montrer à quel point la logique libérale en Suisse – et ailleurs – fait au mieux mal à ceux qui sont déjà au bas de l'échelle sociale. Au pire, elle tue cyniquement. Et cet état de fait concerne une partie de plus en plus importante de la population. Si la mauvaise santé touche encore évidemment davantage les métiers du secteur secondaire, elle se propage de plus en plus vers le tertiaire, qui voit de nouvelles maladies l'affecter. Le virus capitaliste est en marche.

> Suite du dossier en pages 5 à 10

Syndicalisme
Un CPE pour la fonction publique?

Page 4

National
21 mai: les articles constitutionnels sur l'éducation en débat.

Page 12

Cantons
Retour sur les résultats des élections bernoises.

Page 13

La France dans un drôle d'état

Par Antoine Chollet.

Si l'on en croit les augures, la récente crise autour du «Contrat première embauche» est un signe: la France va mal et il faut la réformer en profondeur, mais la population, conservatrice et attachée à ses privilèges, n'y est pas prête. Sur le fond, seuls les plus naïfs peuvent croire un instant qu'un contrat de type CPE pourrait ne serait-ce que commencer à résoudre le problème du chômage des jeunes, seuls les plus idéalistes soutiennent que les entreprises vont comme par enchantement se mettre à embaucher grâce à cette réforme, et seuls les plus ignorants pensent que le chômage est corrélé d'une quelconque manière avec le niveau de protection du travail. Le CPE était tout simplement une mauvaise plaisanterie; on s'accorde à le dire de la CGT au MEDEF et du PS à l'entourage de Sarkozy, l'affaire est donc entendue. Mais il ne faut pas se contenter de cela, et se pencher sur ce que révèle – tel un symptôme – les crises à répétition que connaît la France depuis quelques temps.

Inégalités, malaise social, insécurité économique, toutes ces explications à l'agitation que connaît le pays depuis quelques mois sont nécessaires, mais non suffisantes. Ce qui singularise la France, c'est l'incurie de ses dirigeants et l'inefficacité de son action gouvernementale, non pas du fait d'une administration pléthorique et inutile, mais bien à cause

de ses gouvernants. Soyons sérieux, on sait bien que Villepin ne croit pas sincèrement aux changements qu'aurait entraîné son CPE. Chacun perçoit bien en revanche le jeu de distinction qu'il mène depuis son arrivée à Matignon par rapport à son ennemi Sarkozy. En terme de conduite de l'État, d'action sur la société et de projets pour sa transformation, de légitimité finalement, ces jeux de pouvoir sont désastreux. La difficulté de mener à bien des réformes d'envergure en France n'est donc pas de la responsabilité des citoyens, mais procède tout au contraire de l'incompétence de ses dirigeants.

S'il y a une chose qui doit inquiéter en France aujourd'hui, ce n'est pas la difficulté à réformer, mais bien l'insoutenable légèreté de ses dirigeants. C'est elle qui permettait à Sarkozy d'aller sciemment enflammer les banlieues l'automne passé pour sa seule gloriole personnelle, c'est elle aussi qui a poussé Chirac à convoquer un référendum sur la constitution de l'UE, acceptant le risque de faire trébucher la construction européenne contre le plaisir de voir se diviser le PS, et c'est toujours elle qui a poussé Chirac à nommer Villepin à Matignon, où ce dernier accumule depuis les coups de tête et les décisions hasardeuses. La France est malade de ses institutions et malade de son personnel politique, voilà, me semble-t-il, l'analyse la plus lucide que l'on puisse tirer de ces derniers mois de vie politique.

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

Abonnement annuel: Fr. 49.–
Abonnement de soutien: Fr. 130.–
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuse-ur-s): Fr. 29.–

Contact par courrier ou à
info@pagesdegauche.ch
www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat:

Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Arnaud Bouverat (AB), Maurizio Colella (MC), Romain Felli (RF), André Mach (AM), Cyril Mizrahi (CM), Philippe Mivelaz (PhMi), Salima Moyard (SM), Rebecca Ruiz (RR), Géraldine Savary (GS), Mathias Schaer (MS), Jean Tschopp (JT), Christian Vuilliod (CV), Julien Wicki (JW).

Comité:

Olivier Barraud, Michel Cambrosio, Dan Gallin, Carole-Anne Kast, Lyonel Kaufmann, Pierre-Yves Maillard, Jean-Marie Meillard, Stéphane Montangero, Chantal Peyer, Eric Peytremann, Florian Ruf, Claude Vaucher, Alberto Velasco.

Comité de parrainage:

Franco Cavalli, Valérie Garbani, Stéphane Rossini.

Collaboration permanente:

Anouk Henry, Grégoire Junod, Alexandre Mariéthoz, Philipp Müller, Yves Steiner.

Webmaster:

Kevin Luximon.

Maquette:

Marc Dubois, MDVR, Lausanne.

Mise en page:

Christian Vuilliod, Le Brassus.

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

SOMMAIRE

- 1 Seule une écologie socialiste...
- 2 La France dans un drôle d'état
- 3 Femmes: l'égalité reste à conquérir!
- 4 Un CPE dans la fonction publique?
- 5 à 10 Dossier:
Le travail, c'est pas la santé!
- 11 Chine:
une croissance douloureuse
- 12 Harmonisation ou privatisation?
- 13 Elections bernoises: Désaveu de l'arrogance bourgeoise et progression du centre
- 13 Genève: l'équilibre financier sans baisse des prestations ni hausse d'impôts?
- 14 Le ski, sport favori des aveugles!
- 15 Page de droite – Humour
- 16 La dernière – Agenda



AVRIL EN MAI

Cher-e-s abonné-e-s, nous vous prions de nous excuser pour la sortie tardive de ce *Pages de gauche*, les vacances pascales ayant retardé la parution de ce numéro.

Femmes: l'égalité reste à conquérir!

Lors de la journée des femmes (8 mars), l'OFS livre ses chiffres annuels sur les progrès de l'égalité entre femmes et hommes. La situation décrite est encore loin d'être idéale. L'occasion également de s'interroger sur l'utilité de tels indicateurs.

DES INÉGALITÉS MULTIPLES ET PERSISTANTES

Travail domestique

Sur dix femmes vivant dans un ménage avec des enfants, huit portent seules la responsabilité du travail domestique. Les couples d'âge moyen sont proportionnellement moins nombreux à tenir ensemble leur ménage que les couples plus jeunes. Ce n'est qu'à l'âge de la retraite que la proportion des conjoints qui se partagent le travail domestique augmente légèrement.

Temps consacré au travail domestique et familial

Les femmes consacrent presque deux fois plus de temps que les hommes au travail domestique (en moyenne 30 heures par semaine contre 17 heures). Atteignant 53 heures par semaine, le temps que les femmes d'un couple avec enfants consacrent au travail domestique dépasse largement le nombre d'heures de travail hebdomadaire d'une personne exerçant une activité professionnelle. Quant aux femmes élevant seules des enfants, elles investissent aussi énormément de temps dans ces travaux (46 heures par semaine).

Travail à temps partiel

Plus de la moitié des femmes exerçant une activité professionnelle ont un emploi à temps partiel (57%), contre seulement 11% des hommes. Le travail à temps partiel est ainsi une caractéristique de la vie professionnelle des femmes. Un poste à temps partiel est souvent synonyme de conditions d'emploi précaires, d'une couverture sociale insuffisante, d'obstacle à une formation continue et à la réalisation d'une véritable carrière.

Bas salaires

En 2004, les trois branches économiques, pour lesquelles les salaires mensuels bruts sont les plus bas du secteur privé (ne dépassant pas 4000 francs par mois), sont: les services personnels, l'hôtellerie et restauration, et l'industrie de l'habillement. Dans ces catégories, les femmes représentent entre 56% et 78% du personnel. Par ailleurs, 1,4% des hommes travaillant à plein temps ont un salaire mensuel net ne dépassant pas 3000 francs, contre 7,1% des femmes travaillant à plein temps.

Source: OFS 2006

UTILITÉ ET LIMITES DES INDICATEURS COMME MESURE DU PROGRÈS DE L'ÉGALITÉ.

Par Katja Branger, responsable des statistiques sur l'égalité entre hommes et femmes à l'OFS.

Les indicateurs sont des mesures statistiques qui permettent de décrire et d'analyser l'état actuel, ainsi que l'évolution, d'un domaine prédéfini. Dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes, les indicateurs permettent de:

- suivre et analyser périodiquement l'évolution des chiffres de référence concernant l'égalité des sexes (formation, travail non rémunéré, activité professionnelle, salaires et représentation politique);
- renseigner sur le degré de réalisation des objectifs politiques quantifiés (le cas échéant);
- pour ensuite permettre d'induire la nécessité d'une action politique.

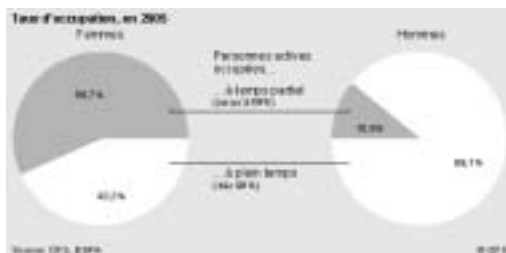
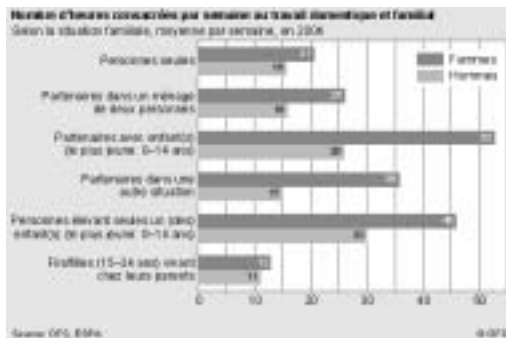
Ces données fournissent des informations précieuses, simples et immédiates, permettant également les comparaisons régionales et internationales.

Cela dit, un système d'indicateurs n'entraîne pas seulement des avantages. Le choix des indicateurs, leur opérationnalisation et leur interprétation doivent être soigneusement réfléchis et documentés. Selon les définitions et méthodes utilisées, les indicateurs peuvent donner une fausse image de la situation. Prenons l'exemple présenté par Margaret Maruani dans son livre *Les mécomptes du chômage* (Paris, Bayard, 2002): en apparence, le Royaume-Uni est un des

rare pays ayant un taux de chômage féminin moins élevé que le taux masculin. Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, il apparaît que les conditions d'octroi des allocations de chômage sont très strictes. Il est notamment nécessaire d'être immédiatement disponible pour travailler. Cela peut être un problème pour les femmes qui ont des enfants et qui ne peuvent facilement les faire garder dans l'heure ou le jour qui suit. Sont dès lors exclues des chiffres de chômage britannique, toutes les femmes qui, pour des raisons familiales, ne peuvent être immédiatement disponibles.

Les indicateurs sont des mesures descriptives, ce qui limite également leur utilisation. Ils ne se prêtent pas aux analyses approfondies sur des sujets ou questions spécifiques. Les liens transversaux entre indicateurs, ou plus simplement entre différentes mesures statistiques, ne sont pas possibles. Pour aller plus loin et prouver scientifiquement des corrélations, une analyse plus approfondie, tenant compte de plusieurs facteurs explicatifs, est nécessaire.

Aujourd'hui en Suisse, l'ampleur et la disponibilité des informations statistiques sur ce thème sont considérables. Toutefois, il y a encore des marges d'amélioration possibles. En ce qui concerne par exemple la violence à l'égard des femmes, les femmes entrepreneuses, l'emploi du temps ou la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les statistiques sont lacunaires, voire manquantes. Mais nous nous dirigeons vers le comblement de ces lacunes.



POUR ALLER PLUS LOIN

Indicateurs de l'égalité des sexes sur le portail de l'Office fédéral de la statistique. Voir sous chiffres-clés et atlas suisse des femmes et de l'égalité:
<http://www.equality-stat.admin.ch>

Banque de données contenant une série d'indicateurs d'égalité des sexes comparables dans plusieurs pays au niveau mondial: *UNECE Gender Statistics Database*
<http://www.unece.org/stats/gender/web/database.htm>

Un CPE dans la fonction publique?

Les attaques se multiplient contre les conditions de travail dans le secteur public pour faire tomber les dernières protections dont bénéficient les travailleurs et les travailleuses.

Gilles Pierrehumbert,
Fédération syndicale
SUD-Service public.

Broulis se prendrait-il pour Galouzeau de Villepin? Deux ans après sa promulgation, la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Lpers) serait déjà obsolète à entendre le ministre des finances. En prétextant une adaptation «technique» après un temps d'essai, le gouvernement a soumis aux syndicats un projet de modification de dispositions clés du texte.

PRÉCARISATION

La Fédération syndicale SUD a gagné en justice sur toute la ligne contre l'Etat qui refusait à son personnel de nettoyage le salaire minimum de 3'500 francs et un contrat de durée indéterminée, alors que l'activité des travailleuses était tout à fait régulière. Que fait le gouvernement? Au lieu d'en terminer avec le statut d'auxiliaire et de s'en tenir aux contrats de durée indéterminée ou déterminée, il débarque avec la proposition de créer un statut de «personnel occasionnel» (*sic*), au régime minceur du droit privé du travail, le code des obligations. Et il a en plus le toupet

de vouloir y inclure des catégories de travailleurs et de travailleuses aujourd'hui au bénéfice d'un contrat de durée déterminée de droit public. C'est le cas des maîtres et maîtresses auxiliaires de l'enseignement.

De plus, Broulis et consorts s'appuient sur les besoins d'une hiérarchie intermédiaire autoritaire et impatiente de pouvoir licencier facilement, pour oser la suppression de la possibilité de la réintégration en cas de licenciement abusif. Cette tentative est très révélatrice de la conception du droit du travail des patrons dans ce pays. Il faut en effet savoir que cette modeste protection de la réintégration, constitutive des conventions de l'OIT dont la Suisse est pourtant partie prenante, n'existe pas dans le droit privé du travail et avait été arrachée de haute lutte dans les négociations sur la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud.

AILLEURS AUSSI...

Mais le canton de Vaud n'est pas seul en ligne de mire. Au bout du lac, les travailleurs du service public doivent affronter les délires persistants du Parti libéral qui veut individualiser les rapports

de travail à l'Etat. Un contrat individualisé dans une organisation de plus de 20'000 employés! Cette intention démentielle n'a pas fini de faire sourire le plus humble des responsables des ressources humaines quant au personnel nécessaire au contrôle d'un tel dispositif...

L'ennui dans toute cette affaire, c'est l'absence de réaction de la gauche institutionnelle, quand ce n'est pas une attitude quasi complice avec les bourgeois, même lorsque ces derniers sont apparemment minoritaires, comme c'est le cas au Conseil d'Etat de Genève.

Ainsi, David Hiler parle ouvertement de «réformer» la fonction publique dans des termes qui ne sont pas rassurants. Son invitation aux employés à «se secouer» pour venir au secours des finances publiques démontre encore une fois que pendant que les uns (classes favorisées) creusent le trou, les autres (employés de l'Etat, précaires, etc...) le remplissent. Guère de différence entre Hiler et Brunschwig-Graf.

LA GAUCHE INSTITUTIONNELLE EST-ELLE ANTISYNDICALE?

Dans un autre domaine mais dans le même esprit, on a pu

entendre récemment Daniel Brélaz demander publiquement des excuses au syndicat SUD-Lausanne suite à une intervention qui lui avait déplu. Le syndicat s'inquiétait légitimement du caractère intrusif du questionnaire de santé adressé aux employés de la ville. Cela a mis le syndicat dans un tel état qu'on se serait pris à le confondre avec le plus vil des employeurs.

Ainsi va le monde, les patrons changent de couleur, mais pas de politique. Ce pays est en-dessous de tout pour ce qui est de la protection des travailleuses et des travailleurs, loin en-deça des normes de l'OIT, en particulier sur le terrain des droits syndicaux. Le service public est parfois un petit rempart contre l'autoritarisme et l'arrogance patronale. Mais si même la gauche s'emploie à démonter le mur, les lendemains des travailleurs et des travailleuses ne sont pas gais. Il n'y a pas qu'en France que la précarisation et l'ordre patronal anti-démocratique se développent. Cela est vrai chez nous aussi, même avec un visage différent. Ce que nous montrent nos voisins aujourd'hui, c'est qu'il est toujours possible de se battre.

DIRECT LAUSANNE-BERNE



BON ANNIVERSAIRE À L'OSEO

L'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) s'engage en Suisse et à l'étranger pour aider les plus démunis. Fondée conjointement en 1936 par le Parti socialiste suisse et les syndicats (USS), l'OSEO devait apporter assistance aux ouvriers touchés par la «grande crise». Très vite l'organisation a développé son activité internationale en aidant les combattants républicains de la guerre d'Espagne ainsi que les réfugiés affluant à la suite des conflits mondiaux. Au tournant des années 90, reconfigurations économique et géopolitique oblige, l'OSEO a recentré ses activités en Suisse sur l'aide et l'insertion des chômeurs et des exclus, et pour l'international sur l'aide au développement.

Le 25 avril prochain, lors de son AG à Zurich, sur les lieux mêmes de sa fondation, l'OSEO fêtera ses 70 ans en présence de nombreuses personnalités de la gauche. Parce que la solidarité en Suisse et sur le plan international est plus que jamais nécessaire.

RF

Informations supplémentaires sur: www.oseo.ch/avenir

DOSSIER: LE TRAVAIL, C'EST PAS LA SANTÉ!

Travailler pour payer ses soins

Ce n'est un secret pour personne, la Suisse a pris tout son temps pour donner aux travailleurs le droit à une protection sociale (plus ou moins) digne de ce nom. Il a fallu attendre l'après-guerre et les trente glorieuses pour que les personnes âgées vivent moins chichement et plus sainement (assurance vieillesse et survivants (AVS) en 1948), pour que les personnes sans emploi puissent - mais ce n'était pas encore obligatoire - avoir la possibilité de couvrir leurs frais (assurance facultative sous forme d'indemnités journalières en 1952) et pour que les personnes invalides respirent (assurance invalidité (AI) en 1960). Notre chère Helvétie est alors l'un des pays les plus avares en protection sociale, en comparaison européenne. La santé des bénéficiaires s'est donc améliorée relativement tard. Ce n'est qu'à partir des quinze dernières années que les dépenses sociales concurrencent celles de pays européens généreux. Mais encore, ces dépenses sont en partie dues à la forte augmentation du nombre de bénéficiaires de rente AI (39% entre 1990 et 2002). Et bien justement: parallèlement à cela, les formes de travail se transforment: de l'état d'exception, le travail flexible - auquel on peut imputer une partie de la responsabilité de ces coûts - devient très fréquent depuis une quinzaine d'années, sans qu'une protection légale ou les prestations sociales, elles, ne

suivent la même courbe. Tout ceci sur le dos des travailleurs.

LA FLEXIBILITÉ... PAS LE CHOIX

Tout d'abord flexibilité dans les horaires («flexibilité temporelle»). En 1999, près de 40% de la population active travaillait régulièrement ou occasionnellement le dimanche et près de 20% la nuit (le phénomène a sans doute encore empiré avec l'introduction en 2000 de la nouvelle Loi sur le travail facilitant notamment le travail jusqu'à 23h). Au-delà de l'extension du travail au dimanche, au samedi et à la nuit, les «tours» se font de plus en plus fréquents. En fait, il devient très régulier, pour contrer les «pics» de travail, que l'employeur fasse appel aux travailleurs selon des cycles espacés dans la journée. Prenons l'exemple de la restauration. Le serveur doit se rendre deux fois par jour à son travail pour répondre aux deux services journaliers. Sa journée sera dans ces conditions très longue et éprouvante, et ceci d'autant plus s'il travaille loin de son domicile ou pire encore s'il n'a pas le temps de rentrer. Problème d'horaire encore pour ces personnes qui travaillent sans régularité. Un jour le soir, un autre la nuit, un jour les deux, etc. Dans ces conditions, il n'est pas ardu de comprendre l'augmentation du sentiment de fatigue physique ou psychique ressenti par les tra-



vailleurs concernés, ainsi que l'érosion des activités sociales et familiales annexes au travail, parties intégrantes de la santé de la personne.

Flexibilité encore dans l'embauche et le licenciement. Car la Suisse, pour cela, fait partie des championnes. Depuis les années 80, le marché est devenu de plus en plus libre, mondialisé et concurrentiel. Il faut donc être compétitif et avoir les dents acérées. Les employés paient cet état de fait en devant répondre à l'appel de l'employeur. Ainsi, le travail sur appel (ou le recours à des intérimaires) devient un moyen de plus en plus utilisé pour ne pas gaspiller du temps et de l'argent en «temps morts». Ce type de travail n'est évidemment pas payé

entre deux appels. Il n'est pas non plus indemnisé en cas de maladie. Outre le fait que le patron puisse avoir recours aux services de l'employé quand il veut, ce qui ne facilite pas les plans familiaux du travailleur, l'appréhension de l'avenir, dans ce contexte, n'est assurément pas des plus saines.

Ainsi, l'évolution du travail se fait depuis 20 ans contre les intérêts et la santé du travailleur. Luttons pour que l'absence de réaction de la part du Conseil fédéral soit expliquée, comme pour l'évolution de l'État social suisse, par un simple retard.

Mathias Schaer

Sources: OFS

Les troubles de la santé au travail augmentent

Les luttes syndicales doivent en faire de même.

6

Types de maladies du travail

Entretien avec un hygiéniste du travail.

7

Quand le patronat se désengage des maladies qu'il engendre.

8

L'assurance invalidité

ne réintègre souvent pas. Elle exclut

9

Tour d'horizon

du problème de la santé au Sud.

10

DOSSIER: LE TRAVAIL, C'EST PAS LA SANTÉ!

Le physique de l'emploi

Lors d'une récente journée d'étude sur la santé au travail organisée par l'Union syndicale suisse, Laurent Vogel de la Confédération européenne des syndicats mentionnait que 27% des travailleurs estiment courir un danger sur leur place de travail. Cette crainte n'a rien de virtuelle: chaque année, la Suisse compte environ 200 accidents du travail mortels. On compterait dans le monde un million de décès liés à l'activité professionnelle. Mais aux morts s'ajoutent encore les blessés. La Suisse compte chaque année près de 250'000 accidents professionnels. La majeure partie de ceux-ci survient dans l'industrie manufacturière et dans le secteur de la construction.

DES CHIFFRES IMPRESSIONNANTS

Une étude effectuée en 2000 par la Fondation euro-

péenne des conditions de travail montre que 33% des travailleurs souffrent de douleurs dorsales, 23% de douleurs de la nuque et des épaules. Ces atteintes aux dos et aux articulations, que l'on réunit sous le terme de troubles musculo-squelettiques (TMS), sont en augmentation, en particulier les lombalgies. Les origines de ces douleurs peuvent être des gestes répétitifs, les travaux nécessitant de la force et la manutention de charges lourdes, les postures inadéquates causées par un certain type de travail et les vibrations. Les manœuvres et le personnel peu qualifié sont de fait les plus touchés par ce type d'atteinte à la santé. L'assurance-accident prend sans difficulté en charge les coûts liés aux accidents. Il en va tout autrement des problèmes physiques dus à une plus longue exposition au risque,

dont le lien avec le travail n'est pas facile à prouver et dont ni l'employeur ni l'assurance-accident n'ont intérêt à reconnaître l'origine...

Si le mot d'ordre est aujourd'hui à la prévention, son développement est encore récent. L'introduction de l'assurance-accidents professionnels obligatoire ne date que de 1984. De plus, les campagnes importantes menées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) ne datent que des années 90. Ce n'est que grâce à cette réelle politique de prévention que le nombre d'accidents professionnels a pu passer de 110 pour 1000 EPT à 83/1000 EPT en un peu plus de dix ans.

LE RÔLE DES SYNDICATS

Les syndicats dénoncent à raison une application lacunaire et

restrictive des dispositions légales et appellent avant tout à une meilleure participation des salarié-e-s pour améliorer la situation. L'Organisation internationale du travail (OIT) mentionne des études qui démontrent que les entreprises où les syndicats sont implantés appliquent plus de 80% des prescriptions en matière de santé et de sécurité au travail alors que là où ils sont absents, seules 54 à 61% le sont. D'une organisation du travail dictée exclusivement par les besoins du client (rapidité et faibles coûts), les syndicats cherchent à faire entendre les besoins du personnel. Ils peinent aujourd'hui à obtenir cette reconnaissance parce que la participation des salarié-e-s reste insuffisante et fort difficile dans des entreprises où les salarié-e-s ne se mobilisent pas par peur de sanction.

Arnaud Bouverat

Interdire le tabac dans les lieux publics pour protéger les travailleurs et travailleuses!

Par Jean-Charles Rielle, Dr. med., médecin responsable du CIPRET-Genève, membre de la Commission fédérale de prévention du tabagisme.

Trente ans de mensonges sur la réelle toxicité de la fumée passive qui se révèle 100 fois plus dangereuse que l'amiant, trente ans d'infiltration par les cigarettiers du monde politique et scientifique! Les cigarettiers ont payé des scientifiques afin de faire des études confondantes sur les risques liés à l'exposition à la fumée passive, entretenant ainsi la controverse et ne permettant pas aux autorités sanitaires de notre pays de prendre des mesures de protection.

DRIT À UNE PROTECTION ACCRUE

Ce temps est révolu, comme en témoigne le très récent jugement du Tribunal fédéral: les travailleurs allergiques à la fumée ont droit à une protection accrue. Dans un arrêt de principe, il a donné raison à un employé zurichois. Victime de son allergie, il avait cumulé les absences pour raisons de santé. Avant d'être licencié, il avait réclamé plusieurs fois une interdiction totale de la fumée dans l'entreprise.

La toxicité du tabagisme passif est une certitude. Les preuves sont irréfutables et permettent d'affirmer le lien de cause à effet. La fumée de cigarettes contient de nombreuses substances toxiques, irritantes et cancérigènes. Plusieurs

sont répertoriées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air parmi la catégorie la plus nocive et pour lesquelles il n'y a pas de seuil de concentration minimale acceptable sans danger.

FUMÉE PASSIVE

On estime qu'un serveur de restaurant au cours d'une journée de travail de 8h respire l'équivalent d'au moins 10 cigarettes. La fumée de cigarette est reconnue formellement par l'Organisation Mondiale de la Santé comme un cancérigène, qu'elle soit inhalée activement ou passivement. Les principales maladies dont la fréquence est augmentée avec l'exposition involontaire à la fumée de cigarettes sont les mêmes que celles qui frappent les fumeurs actifs.

Une estimation du nombre de morts attribuables au tabagisme passif pour la Suisse est d'environ 1'000, soit environ le double des décès provoqués par les accidents de la circulation routière. Les mesures interdisant le tabac dans l'espace public montrent des effets bénéfiques immédiatement mesurables, quant aux problèmes respiratoires et à la fréquence des problèmes cardiaques aigus. Pour terminer, il faut relever l'inefficacité des systèmes de ventilation disponibles actuellement.

Retrouvez des informations sur les sites

www.prevention.ch/sansfumee.htm
et
www.oxygeneve.ch

DOSSIER: LE TRAVAIL, C'EST PAS LA SANTÉ!

«Une indifférence crasse en matière de santé au travail»

Entretien avec Michel Guillemin, professeur, hygiéniste du travail à l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST).

Pages de gauche: Quelles sont les différentes atteintes à la santé dues au travail?

Michel Guillemin: Il y a les atteintes officielles à la santé que sont les accidents et maladies professionnels reconnus par la SUVA, la caisse nationale d'assurance contre les accidents. Dans les maladies, on constate surtout des atteintes de la peau et de l'audition, mais aussi des maladies pulmonaires. La silicose est quasiment éradiquée en Suisse grâce à un très bon programme de prévention. Les Etats-Unis ne peuvent pas en dire autant, car ils ont renoncé pour des raisons économiques, à interdire les pratiques favorisant son apparition. Quant à l'amiante, il peut provoquer notamment un cancer très grave, le mésothéliome. A partir du diagnostic, l'espérance de vie du patient est d'une année maximum.

Au-delà de ces maladies «officielles», il y a tout un pan de maladies que l'on dit «associées au travail» pour lesquelles on ne dispose pas de statistiques précises. On se doute de leur importance en se basant sur des estimations. Leurs coûts sont bien plus élevés que ceux des accidents et des maladies professionnels réunis. Il faudrait mobiliser des ressources, se doter d'indicateurs et faire des enquêtes pour savoir dans quelles entreprises elles sont les plus fréquentes. Cela demande beaucoup de moyens que la Suisse, pour l'instant, ne veut pas investir, malgré les bénéfices que cela pourrait engendrer. C'est hautement politique. Il y a une indifférence absolument crasse en matière de santé au travail. Les partenaires sociaux ne jouent pas très bien leurs rôles et les décideurs pratiquent, pour l'instant, la politique de l'autruche. C'est préoccupant. Pour les risques «traditionnels» on connaît les limites que le corps peut tolérer, prendre, si nécessaire, les mesures qui s'imposent. Pour un

risque psychosocial, (stress, dépression, épuisement, harcèlement), il n'y a pas de limites mesurables à ne pas dépasser. Quand une maladie se développe comme la dépression, on n'est pas outillé pour la qualifier de professionnelle alors qu'il peut y avoir une cause professionnelle. Les coûts liés à cette dépression (absentéisme, soins, etc...) ne sont pas pris en charge par une assurance sociale, mais par une assurance privée. Celles-ci, qui doivent prendre en charge de plus en plus fréquemment ces cas, ne bougent pas probablement parce qu'elles en tirent profit. Une situation d'autant plus préoccupante que les inégalités sociales face aux risques professionnels sont frappantes: ainsi par exemple, contrairement aux idées reçues, les cols bleus sont plus sujets aux maladies cardiovasculaires que les cols blancs.

Voit-on une évolution de ces maladies aujourd'hui?

Oui. Les atteintes dues à l'amiante continuent à augmenter mais c'est une exception et une conséquence du fait que la maladie met de 20 à 30 ans avant de se déclarer. Pour les autres atteintes traditionnelles, on voit une tendance générale à la baisse, traduisant une meilleure maîtrise du risque. Selon des enquêtes européennes basées sur des indicateurs qualitatifs, les problèmes psychosociaux s'aggravent. Ils peuvent être résolus par une bonne organisation du travail, mais encore faut-il que les employeurs et les décideurs soient convaincus qu'il faille faire ces efforts.

Quelles sont les autorités qui se préoccupent de la santé au travail?

Les conventions internationales de l'OIT fixent un cadre international. En les paraphant, la Suisse s'engage à les respecter mais elle n'est pas championne en la matière. Les commissions de santé et de sécurité au travail et les médecins du travail restent plutôt rares dans les entreprises. Les multinationales

en disposent car elles s'alignent sur les standards internationaux.

Le monopole de la prévention des maladies professionnelles revient à la SUVA. Pour la prévention des accidents, elle partage ses responsabilités avec les cantons qui doivent aussi vérifier l'application de la Loi sur le travail. Les autorités fédérales vérifient que les cantons appliquent la loi de manière homogène. On se retrouve avec trois armées d'inspecteurs: les inspecteurs SUVA, les cantonaux et les fédéraux. De plus, certaines activités et certains risques sont sous le contrôle d'entités plus spécialisées (courant fort, récipients sous pression, soudage, etc). Résultat: un patron peut voir débarquer de nombreux inspecteurs, chacun s'occupant d'un aspect spécifique et limité de la prévention. La Suisse ne s'est lancée que tardivement dans la voie d'une professionnalisation de la gestion des risques professionnels,

mais des progrès ont été réalisés ces dernières années.

Et l'IST dans tout cela ?

L'IST est un institut universitaire pluridisciplinaire qui réunit des hygiénistes, des médecins, des chimistes, des psychologues, etc. Sa mission est de faire de la recherche et de l'enseignement ainsi que des expertises à la demande. L'intérêt pour la santé au travail commence seulement à se développer. Reste encore à ce que cette prise de conscience touche les politiques. L'IST, après la fermeture de son pendant alémanique à fin 2004, reste le seul centre de ce type en Suisse et compte une soixantaine de collaborateurs. La Finlande, moins peuplée que la Suisse, dispose d'un institut national avec 600 personnes et le pays se porte mieux économiquement parlant...

Propos recueillis par Arnaud Bouverat

LE BURN-OUT TRÈS «IN»

Le concept scientifique de burn-out, syndrome d'épuisement au travail, est apparu sous la plume du psychiatre new-yorkais Herbert Freudenberger lorsqu'il décéla chez des volontaires d'un centre d'aide pour toxicomanes une attitude cynique et détachée envers les usagers du centre ainsi qu'une perception négative de leur propre travail. Le burn-out se caractérise par un épuisement émotionnel, une dépersonnalisation et une réduction de la capacité de travail. Il touche aujourd'hui l'entier du monde du travail. Le regain d'intérêt pour la santé au travail n'est peut-être pas étranger à cette évolution. Pour casser le tabou dont est victime le burn-out, l'association Swissburnout a été créée en 2003 avec pour ambition d'être une plate-forme d'échange, de connaissances et d'informations sur le sujet.

AB

Plus d'infos sur: www.swissburnout.ch



DOSSIER: LE TRAVAIL, C'EST PAS LA SANTÉ!

Santé au travail: les patrons externalisent les coûts...

Flexibilisation du travail, pression sur les salarié-e-s, stress... Le bilan négatif des atteintes à la santé dues au travail est non seulement humain mais aussi financier. Le patronat suisse sait se décharger de ses responsabilités.

En Suisse, les coûts monétaires du stress des travailleuses et travailleurs avoisinent 4.2 milliards de francs par an, comme le révèle une étude du Secrétariat d'État à l'économie (seco) publiée en 2000. Sur cette somme, 2.4 milliards sont imputables aux absences des salarié-e-s et aux pertes de production; le reste se résume à des frais médicaux et frais d'automédication dont la part à charge des employeuses et employeurs reste congrue.

UNE LAA MINIMALE...

Par leurs cotisations patronales à l'assurance-accidents, les entreprises n'assument que la pointe de l'iceberg des coûts des maladies liées au travail. En 2002, l'assurance-accidents assumait les coûts directs de 73 millions de francs pour le traitement des 4072 cas de maladies professionnelles qu'elle reconnaît. Mais la majeure partie des coûts sont en réalité externalisés du fait que le concept de «maladie professionnelle» est en Suisse parmi les plus restrictifs.

ET LA LAMAL SE PORTE MAL

Aujourd'hui, alors que les maladies strictement professionnelles sont «sous contrôle», ce sont les maladies liées au travail, mais

non reconnues par l'assurance-accidents, qui sont en expansion. Les coûts de traitement de ces maladies professionnelles tombent à la charge d'autres régimes d'assurance, dont l'assurance-maladie en premier lieu, puis, parfois plus tard, l'assurance-invalidité (AI).

L'ATTENTISME DU CONSEIL FÉDÉRAL

La faible participation des employeurs et l'injuste répartition des coûts deviennent de plus en plus inacceptables. Le Conseil fédéral avoue lui-même que l'assurance-accidents obligatoire indemnise les maladies professionnelles sur la base d'une définition restrictive des troubles de la santé. Interpellé en 2005 par Marlyse Dormond, conseillère nationale socialiste, il refuse avec obstination de modifier la définition des maladies professionnelles «de manière à étendre l'obligation faite à l'assurance-accidents (LAA) d'accorder des prestations» ce qui aurait limité d'autant les engagements de l'assurance-maladie obligatoire. En scellant l'exclusion de la LAA de nombre de maladies aux origines professionnelles, le Conseil fédéral permet de fait au marché boiteux de l'assurance-maladie de maintenir son assise.

LE PATRONAT RESTE SOURD

Les offices cantonaux responsables de l'application des mesures de sécurité et de santé au travail veulent convaincre les milieux économiques que préserver la santé des travailleurs et travailleuses revient à préserver la santé des entreprises. Mais, au vu des mesures de prévention particulièrement embryonnaires, ils restent peu entendus. Dans les faits, l'externalisation des coûts de l'atteinte à la santé par les entreprises aux régimes d'assurances sociales est la norme.

Pire, elle fait le bonheur du patronat. Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse, appelle à une promotion de la santé basée sur l'engagement personnel, un bon moyen pour éviter toute entreprise politique en la matière. Il affirme haut et fort que «les entreprises ne sont pas des ateliers de réparation pour les problèmes sociaux, politiques ou personnels». Or, le patronat porte une lourde responsabilité dans le développement de ces problèmes. Déjà au tournant de l'année 2000, on estimait que 5% des rentiers et rentières AI atteints dans leur santé mentale l'étaient en raison de mauvaises conditions de travail. Des personnes qui sont passées

avant cela par d'autres régimes des assurances sociales.

RAS-LE-BOL DES SALARIÉ-E-S

Les premières victimes de cette situation restent les salarié-e-s et assuré-e-s qui non seulement peuvent compter sur une augmentation de leurs primes d'assurance maladie mais doivent, s'ils sont atteints par une maladie professionnelle non couverte par l'assurance-accidents, assumer eux-mêmes une part plus importante des coûts.

PERSPECTIVE SOCIALISTE

Assurer la santé au travail n'est possible que si les employeurs ne peuvent recourir aussi simplement qu'aujourd'hui à l'externalisation des personnes atteintes dans leur santé et des coûts qui en découlent. Certains pays viennent de réviser leurs assurances accidents et prévoient des mécanismes d'incitations comme des rabais de primes pour les entreprises qui font plus d'efforts dans la prévention, une manière habile de dissuader l'externalisation de certains coûts sans toutefois l'empêcher.

En Suisse, une première étape serait d'analyser de manière plus approfondie les coûts des maladies liées au travail et de lancer un combat syndical capable de briser l'attentisme politique ambiant afin de disposer à terme d'un système d'assurances sociales plus intégré. Dans cette attente, il ne reste plus qu'à convaincre les employeurs qu'il serait économiquement plus judicieux de tout faire pour diminuer un *turn-over* excessif de la main-d'œuvre et le taux d'absentéisme, ainsi que de cesser de mettre le salariat sous une pression intenable. Si seulement le patronat savait manier la calculatrice...

POUR UNE ASSURANCE PERTE DE GAIN MALADIE OBLIGATOIRE

A Genève, le PS prépare avec les syndicats, en s'inspirant d'une initiative législative valaisanne, un projet de loi cantonale visant à rendre obligatoire pour les salarié-e-s habitant ou travaillant dans le canton l'assurance indemnité journalière en cas d'incapacité de travail due à la maladie, telle que prévue par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

L'assureur devrait être choisi et financé pour moitié par les employeurs et les travailleurs-euses. L'indemnité se monterait au moins à 80% du salaire pendant 720 jours, après quoi l'AI prend actuellement le relais. Aujourd'hui, les salarié-e-s non assuré-e-s se retrouvent souvent à l'assistance publique à la fin de la durée de versement du salaire obligatoire par l'employeur selon le Code des obligations (3 semaines la première année de service).

DOSSIER: LE TRAVAIL, C'EST PAS LA SANTÉ!

AI: la désintégration avant la rente

Il n'y a en Suisse pas de véritable politique d'intégration des personnes handicapées. La 5^e révision de l'AI s'en prend aux assuré-e-s alors qu'il faudrait responsabiliser le patronat, et coupe dans les prestations alors que la réinsertion est le seul moyen d'assainir l'AI.

Avec un milliard et demi de déficit annuel, la situation de l'assurance-invalidité (AI) est bien pire que celle du canton de Genève (lire en page 13). Pourtant, une fois n'est pas coutume, Genève a inspiré Berne. La droite semble également, avec la 5^e révision de l'AI, vouloir s'en tenir au «nininisme»: ni nouvelles recettes, ni véritables économies. Pour les assuré-e-s, la conséquence sera simple: ni intégration, ni rente! (lire l'encadré)

En réalité, on se demande si le sacro-saint principe de l'AI («la réintégration prime la rente») a jamais été autre chose qu'un vœu pieu. Parce qu'au fond, un «vrai invalide», il ne peut pas travailler, on ne peut donc que l'aider. Avant que Blocher ne commence sa campagne de diffamation sur les prétendus «faux invalides», elles étaient simplement regardées ainsi, avec une insupportable bien que sincère pitié. Ce n'était pas de leur faute. Puis ces pauvres handicapé-e-s sont devenus revendicatifs. Ils voulaient qu'on applique enfin ce fichu principe. Ils voulaient l'égalité.

MACHINE À EXCLURE

Ils n'ont récolté, suite au refus de leur initiative, que mesures d'économies et calomnies udécistes. Pendant ce temps, l'AI est petit à petit devenue une machine à exclure. Les «vrais handicapé-e-s» connaissent presque tous des camarades à qui leurs patrons apparemment bien intentionnés ont laissé le choix entre l'AI et le chômage. Mais il y a pire. Celles et ceux qui veulent entreprendre une réadaptation au lieu d'une rente doivent encore en convaincre l'assurance. Une femme a même dû aller jusqu'au Tribunal fédéral!

Mais la peur de se retrouver finalement au chômage et le refus de l'AI de reconnaître telle ou telle formation ont le plus souvent raison des candidat-e-s à la réadaptation. Il n'est ainsi pas rare que des

personnes handicapées entreprennent une formation, avec tout ce que cela nécessite comme moyens auxiliaires, sans aucune autre aide financière ni ressource qu'une modeste rente AI.

Au final, même bardés de diplômes, celles et ceux qui cherchent un emploi ont tout loisir de discuter de savoir à quel moment ils doivent mentionner leur handicap pour ne pas se voir écarté d'un poste simplement pour cette raison. Ce n'est pas l'AI qui les conseillera, mais une myriade de fondations, d'organisations d'assistance et autres organismes cantonaux, selon les régions. Il arrive même qu'il y ait concurrence!

LES PLACES SONT RARES

Toujours est-il qu'outre le secteur protégé et les organismes spécialisés eux-mêmes, les rares places de travail ouvertes aux personnes handicapées sont bien souvent le fait des non moins rares employeurs-euses se sentant encore une «responsabilité sociale», et sur-

tout de contacts personnels. Le secteur public ne fait pas exception.

Or les objectifs d'intégration et d'assainissement de l'AI pourraient aller de pair, quand bien même la droite est trop bornée pour s'en rendre compte. Les idées ne manquent pas, et certaines, en l'absence de volonté politique au niveau fédéral, pourraient être mises en œuvre dans les cantons.

Dans la fonction publique, on pourrait, à qualifica-

tions équivalentes, donner la préférence à des personnes handicapées tant qu'elles sont sous-représentées dans un domaine. On pourrait aussi mettre en place des voies de recours pour les personnes victimes de discrimination. Dans le secteur privé, on pourrait prévoir des incitations financières et renforcer l'information et le conseil aux employeurs et employeuses.

Cyril Mizrahi



L'adaptation d'un poste de travail peut être prise en charge par l'AI. Ici: une plage braille, qui remplace l'écran de l'ordinateur pour les personnes handicapées de la vue.

LA 5^E RÉVISION DE L'AI

Elle vise selon le Conseil fédéral à diminuer les dépenses en réduisant le nombre de nouvelles rentes de 20 %, à créer des incitations à la réinsertion, à corriger les incitations négatives existantes et, au moyen de mesures d'économies, à contribuer à l'assainissement des finances de l'AI.

Qu'on se le dise: cette révision ne sauvera pas plus l'équilibre financier que la réintégration! Côté gros sous, les nouvelles recettes ont été repoussées aux calendes grecques. Quant aux mesures d'économie, elles ne s'attaquent pas aux causes de l'augmentation des rentes. De plus, elles constituent de simples transferts de charges sur d'autres assurances (assurance-maladie, prestations complémentaires), sur l'assistance et sur... les personnes concernées!

Côté réinsertion, le nouveau système de détection précoce, qui prévoit la possibilité, pour à peu près n'importe qui, de dénoncer à l'AI un-e assuré-e en incapacité de travail, pose des problèmes en termes de protection des données et de secret professionnel. Il n'est prévu que des sanctions pour les personnes concernées, mais ni incitation, ni sanction pour les employeurs-euses. Cerise sur le gâteau, les mesures de réadaptation de nature médicale seraient désormais à la charge de l'assurance-maladie. Avec tout ce que cela implique en termes de franchises et de quotes-parts à la charge des assuré-e-s.

Enfin, la redéfinition restrictive de l'invalidité s'inscrit dans la droite ligne de l'hystérie droitière autour des «faux invalides». Les restrictions proposées nous ramèneraient à une définition purement médicale de l'invalidité et seraient discriminatoires pour les personnes souffrant de maladies psychiques. Décidément, cette 5^e révision est mûre pour le référendum. Le PSS et les milieux concernés l'ont du reste bien compris, après s'être livrés un peu naïvement au jeu du compromis.

DOSSIER: LE TRAVAIL, C'EST PAS LA SANTÉ!

La mort au travail

Le 28 avril prochain, syndicats et organisations internationales fêtent la Journée internationale de la sécurité et de la santé au travail. L'occasion de faire le point sur la situation dramatique des pays en développement. Et d'agir?

En 2005, l'Organisation internationale du travail (OIT) a estimé à 2,2 millions le nombre de personnes mortes sur leur lieu de travail. Un chiffre qui est la face visible d'un problème plus large, à savoir celui de la sécurité et de la santé au travail. En effet, et toujours selon des estimations que l'OIT juge elle-même en deçà de la réalité, il y a eu 268 millions d'accidents professionnels en 2005, sans compter les 160 millions de cas de maladies professionnelles enregistrées durant la même année. Au total, accidents et maladies sur la place de travail ont coûté près de 4% de la richesse produite dans le monde en 2005.

INÉGALITÉS FACE À LA MORT ET À L'ACCIDENT

Dans les pays industrialisés, la mort en raison d'un accident de travail a reculé durant ces vingt dernières années. En revanche, des maladies entraînant la mort, comme l'abestose

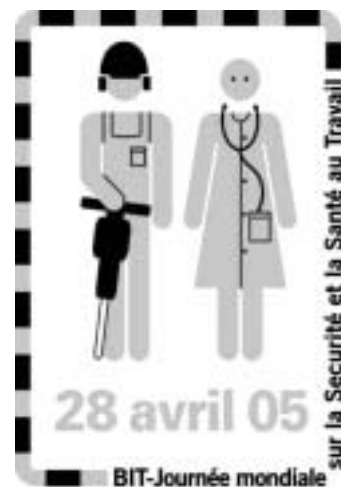
(qui peut mener à un cancer du poumon dix ans après une exposition régulière à l'amiante) est en augmentation. Dans ce dernier cas, on estime aujourd'hui le nombre annuel de morts dû à l'abestose à 100'000, d'abord dans les pays du Nord.

C'est avant tout en Amérique latine, et encore plus en Asie, que le nombre d'accidents mortels a augmenté ces dernières années. En particulier dans le secteur du bâtiment, un secteur en plein boom dans ces régions. Ainsi, c'est plus de 60'000 personnes (2001) qui meurent en raison d'un accident du travail dans la construction chaque année, une toutes les 10 minutes. Le secteur agricole est lui plus stable, si l'on ose le mot. Ici, la mort faucherait près de 100'000 personnes (2001) par an, contaminées notamment par les pesticides utilisés pour les cultures. En y regardant de plus près, certains pays connaissent une situation plus désastreuse que d'autres. Outre

l'Inde (*encadré*), la Chine et son miracle économique ont un goût amer pour les travailleurs et les travailleuses: entre 1998 et 2001, le nombre d'accidents mortels est passé de 73'000 à 90'500. Sûrement sous-estimé, ce chiffre devrait être proche des 130'000 pour 2005. En Amérique latine, au Brésil et au Mexique, deux pays où la construction a prospéré ces temps-ci, le nombre d'accidents mortels a atteint le chiffre de 40'000 fin 2001.

PROTÉGER LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES

Ces chiffres macabres montrent qu'en travaillant dans l'agriculture ou la construction, on court cinquante fois plus de risques que la moyenne d'être victime d'un accident de travail pouvant entraîner la mort. Un constat qui s'aggrave si l'on travaille dans des pays d'Asie, comme l'Inde ou la Chine, où l'on risque quatre fois plus la mort au travail que dans les pays riches. Mais ces



chiffres témoignent aussi du fait que les pays industrialisés ont de plus en plus tendance à exporter les dangers liés à certaines activités économiques vers les pays du Sud, là où la main d'œuvre est abondante, bon marché et désorganisée. C'est dire donc si cette main d'œuvre nécessite protection, d'autant plus qu'à peine 10% de ces travailleurs et travailleuses possèdent une couverture sociale, bien souvent insuffisante face à la maladie et aux conséquences d'accidents graves du travail.

Pour lutter contre cette situation, les organisations internationales – l'OIT et l'Organisation mondiale de la santé – et les syndicats martèlent que le droit à la vie et à la santé sont des droits humains fondamentaux qu'il s'agit de faire respecter partout, y compris sur le lieu de travail. Un des instruments dans ce combat est la ratification de conventions internationales débouchant à terme sur des législations nationales qui protègent les travailleurs et travailleuses. Une tâche déjà gigantesque lorsque l'on sait qu'aujourd'hui la *Convention 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs* n'a été ratifiée que par 45 pays. Et d'ailleurs, la Suisse manque à l'appel.

YS

ORDINATEURS, POLLUTION ET ATTEINTES À LA SANTÉ

Prenez un ordinateur. C'est un truc propre, se dit-on. Grosse erreur, car en réalité les appareils électroniques, les ordinateurs au premier chef, sont un vecteur de pollution de plus en plus important. Pour sa fabrication, un ordinateur personnel consomme ainsi dix à douze fois son poids en énergie fossile, alors qu'un réfrigérateur lui consomme au maximum une à deux fois son poids. Mais surtout, en fin de vie, le recyclage de ces bêtes pose désormais problème, les pays du Nord exportant massivement leurs déchets informatiques en direction de la Chine et de l'Inde, eux-mêmes déjà gros consommateurs d'informatique. Sur place, comme en Inde, de petites entreprises vivent en recyclant ces machines et en revendant une partie des pièces. Cependant, une grande part de ces déchets reste inutilisable. Composée de matériaux lourds (plomb, mercure, cadmium, baryum, chrome, etc.), les manipulations deviennent alors dangereuses pour les 10'000 personnes qui travaillent dans le recyclage du matériel informatique en Inde. Le contact avec ces matériaux suscitent des maladies de peau, attaquent les voies respiratoires, les muscles ou le système nerveux et parfois, provoquent des cancers. Sans compter sur le fait que ces opérations de recyclage réalisées à la va-vite menacent au final l'environnement et la santé des populations locales.

Chine: une croissance douloureuse

Derrière le «miracle économique chinois» s'accumulent les inégalités sociales. Les paysans pourraient bien préparer un début de révolte et de changement.

Au début du mois de mars, le Parlement chinois s'est réuni pour sa session annuelle de dix jours. A cette occasion, les autorités chinoises communiquent leur plan d'action pour l'année à venir. Au sommet de l'agenda annoncé par le premier ministre Wen Jiabao: l'aide aux zones rurales, c'est-à-dire à l'immense majorité des chinois (800 millions de ruraux pour 1.3 milliards d'habitants). C'est que derrière la litanie sans cesse répétée du «miracle économique chinois» depuis une dizaine d'années, se cachent de profonds mécanismes d'inégalités sociales et spatiales.

Dès 1978, Deng Xiaoping introduit les «réformes» économiques visant à faire entrer la Chine dans une économie de marché. Dans un premier temps, la création de «zones économiques spéciales» sert à attirer des investissements étrangers. Puis, peu à peu la libéralisation de l'économie s'étend à d'autres secteurs, sans que cela ne signifie le moindre affaiblissement de la clique autoritaire qui gère le pays. En fait, si l'introduction de mécanismes de marché en Chine «communiste» a effectivement permis l'émergence d'une forte croissance économique, celle-ci est extrêmement déséquilibrée et productrice de fortes inégalités. Le pays se trouve désormais partagé entre les «gagnants» et les «perdants» de ces réformes.

FRACTURES SOCIALES

La première ligne de fracture oppose la ville à la campagne. Alors que l'imagerie maoïste (plus que la pratique) avait fait du paysan un pilier du régime, l'essentiel de la croissance économique s'est faite dans les villes. Les restructurations à l'œuvre (abandon de l'ancienne industrie lourde d'Etat, économie tournée vers l'exportation,...) ont laissé sur le carreau des millions de travailleurs et développé un chômage de masse. Avec la fin de la planification vient également la fin des maigres protections sociales dévolues aux travailleurs, par le biais de leur unité de travail.

Mais le développement inégal a aussi différencié les villes entre elles. Les mégapoles ont concentré la majeure partie de la croissance économique: Shanghai, Pékin et la région de Canton sont les têtes de pont de l'économie mondiale en Chine. Les régions côtières – naturellement tournées vers l'exportation, mais surtout aidées par la politique des «zones économiques spéciales» – ont tiré leur épingle du jeu, laissant stagner l'arrière-pays.

INÉGALITÉS

Les inégalités les plus visibles prennent place au sein d'un même espace géographique: à l'intérieur des villes. L'émergence d'une nouvelle bourgeoisie urbaine, ne rend que plus criante la place faite au *lumpenproletariat* de la nouvelle économie chinoise: les *mingongs*, travailleurs ruraux ayant

migré illégalement dans les grandes villes. Il faut rappeler que le contrôle étatique en Chine s'étend sur les individus au moyen du permis d'établissement, le *hukou*. Or les autorités limitent strictement ces autorisations d'établissement en ville, bien en deçà d'ailleurs de ce que réclame l'économie. Avec pour résultat des millions de travailleurs illégaux, désarmés face aux patrons et à l'Etat, exploitables à merci et constituant la véritable «armée de réserve» de la croissance chinoise.

C'est dans ce contexte d'inégalités croissantes qu'il faut replacer les quelques réorientations annoncées par Wen Jiabao en faveur des populations rurales (suppression de certaines taxes, des frais d'écolage, et extension de l'assurance-maladie). Ces nouveaux budgets sont bien insuffisants à combler le découplage structurel

croissant entre paysans pauvres et nouveaux riches urbains. Les populations rurales, longtemps restée «neutres», commencent d'ailleurs à faire sentir leur colère. Pour 2004 seulement, les autorités ont recensé plus de 70'000 manifestations paysannes. Celles-ci vont en nombre et en violence croissantes.

Ces manifestations peuvent-elles constituer le ferment d'un changement plus profond des rapports sociaux en Chine? Il faudrait d'abord que la nouvelle bourgeoisie urbaine renonce à ses privilèges. Le régime l'a bien compris, lui qui s'appuie sur ces nouvelles classes riches, ainsi que sur un nationalisme exacerbé, afin d'acheter le consensus politique que son autoritarisme répressif ne permet plus d'obtenir.

Romain Felli

STRATÉGIE DE SURVIE EN HAÏTI

Par Roger Michel, agroéconomiste.

A bien observer le mode de vie de la majeure partie de la société haïtienne, on peut se rendre compte qu'elle se heurte à toutes sortes de difficultés ne lui permettant pas de vivre autrement que dans une logique de survie, logique qui s'étend à tous les niveaux de la société.

Dans ce mode de fonctionnement, on trouve tous les ferments de crises majeures. Jointes à une démographie galopante, à des contraintes foncières de plus en plus généralisées, à une surexploitation de l'espace agraire, à un chômage incontrôlable accompagné de la fuite de cerveaux et à une pauvreté absolue, ces crises paralysent la société. Dans un tel contexte, il est compréhensible de voir se développer toutes sortes de tendances expliquées par la stratégie de survie. Cette stratégie a pour conséquence un comportement individualiste généralisé. Elle génère des conflits permanents dans l'accès à la propriété et au travail. Elle engendre la paupérisation, constitue une forme avancée d'autodestruction par son ampleur au sein de l'ensemble de la société et provoque une vraie menace pour la survie même de cette société.

PARTIR ?

Le rêve idéal des Haïtiens aujourd'hui est de quitter par tous les moyens leur pays pour rejoindre un monde qu'ils croient meilleur, en particulier les Etats-Unis. Ce phénomène n'est qu'une évolution, extrême mais logique, du mécanisme de survie dans lequel les Haïtiens ont grandi. Il s'explique par divers aspects. Le détenteur d'un bien quelconque n'a par exemple aucune assurance de la protection de ce bien. Ainsi, les paysans disposant d'une propriété demeurent très vulnérables. La double vente est monnaie courante. Les causes historiques de la lutte pour la survie doivent être mises en évidence afin d'en comprendre l'ampleur. Elles déterminent aussi bien les rapports sociaux à l'origine du dépérissement du milieu environnemental que le déséquilibre de notre Etat Nation. Cette lutte pour la survie est intimement liée à un processus datant de la période de la guerre de l'indépendance, sans oublier le poids de l'héritage colonial sur le mode inégalitaire de la répartition de la propriété de la terre. Pour sortir de cette logique destructrice, il faudra responsabiliser aussi bien les Haïtiens que les ex-puissances coloniales.

Harmonisation ou privatisation?

Le 21 mai, le peuple doit se prononcer sur une modification de la Constitution Fédérale. Cette modification étendra les compétences de la Confédération dans le domaine de la formation, du primaire au tertiaire. La plupart des partis, pour des raisons diverses, soutiennent cette révision. Nous avons décidé de relayer dans nos pages deux positions de gauche divergentes, convaincu-e-s que cette votation est une occasion unique pour parler politique de la formation, un domaine trop souvent réservé aux seuls experts.

Harmoniser, pour une meilleure égalité

Certains, à gauche comme à droite, s'étonnent que le parti socialiste soutienne activement la réforme des articles constitutionnels sur l'éducation. Répondons donc à la question qui nous est posée. Pourquoi soutenir cette réforme constitutionnelle dans une perspective socialiste?

Première raison, qui pourrait ressembler à de la fierté mal placée, je vous l'accorde volontiers. Les socialistes sont à l'origine de ce projet. Grâce à Hans Zbinden, conseiller national socialiste qui a déposé, en 1997, une initiative parlementaire demandant un espace suisse de la formation; grâce à Gian-Reto Plattner ensuite, conseiller aux Etats, qui s'essaya au même exercice pour les Hautes Ecoles. La votation soumise à la population le 21 mai prochain est une réponse à leurs initiatives.

PROGRÈS CONCRETS

Plus fondamental, les 61 et 62 inscrivent dans la Constitution, la nécessité d'une meilleure harmonisation des apprentissages. Vingt-six cantons pour vingt-six systèmes scolaires, ça suffit. Qui n'a pas vécu ou été témoin de ces situations où un déménagement équivaut à un traumatisme parce que l'âge d'entrée à l'école diffère, tout comme les objectifs d'apprentissage ou la validation des diplômes? Avec ces nouveaux articles constitutionnels, collaborer n'est plus seulement un droit, c'est un devoir.

Le paquet de nouveaux articles constitutionnels contient aussi la question de la formation continue. Autre gain durement négocié par les socialistes, la

Constitution consacre comme fondamental le droit à la formation continue. Ce nouvel article permettra sans aucun doute d'exiger une loi d'application en la matière, inexistante encore aujourd'hui.

UN NOUVEL ESPACE

Reste la question de l'article 63 sur les Hautes Ecoles. Ce dernier jette les bases pour une redéfinition de la formation supérieure en Suisse. Ainsi cantons et Confédération organiseraient ensemble le paysage des Universités, des EPF et des HES. Ni plus, ni moins. Chacun garde ses prérogatives, mais là aussi, est contraint de collaborer. En cas d'échec de la coordination, la Confédération peut intervenir et légiférer sur les niveaux d'enseignement et sur le passage de l'un à l'autre, sur la formation continue et sur la reconnaissance des institutions et des diplômés.

Le diable se cache ailleurs. Dans les futures réformes parlementaires et législatives. Comment s'articulera la loi-cadre sur le paysage des Hautes Ecoles, quels moyens seront octroyés pour l'aide aux étudiantes et aux étudiants, quels seront les financements pour les quatre ans à venir du domaine de la formation-recherche et technologie, alors que déjà on annonce des programmes d'économies? Voilà les futurs champs de bataille.

Au contraire, un oui aux articles constitutionnels donnerait au signal positif pour une amélioration des conditions d'éducation et de formation en Suisse.

Géraldine Savary

La carotte de l'harmonisation

A gauche, il est de bon ton de monter dans le train de l'harmonisation, quitte à ce que celui-ci soit lancé à pleine vitesse sur de mauvaises voies. C'est malheureusement le cas pour la votation du 21 mai. Pour les niveaux primaire et secondaire, on peut laisser le bénéfice du doute à cette harmonisation et espérer qu'elle agisse contre les disparités qu'entretiennent nos différents systèmes cantonaux. Un tel optimisme n'est pas permis pour le niveau tertiaire. Ces nouveaux articles constitutionnels sont le premier pas d'une bureaucratisation et d'une privatisation du domaine de la formation.

PRIVATISATION MON AMOUR

Pourquoi parler de privatisation? Parce que ces articles permettent à la Confédération de reconnaître les institutions privées puis de leur garantir un financement auquel aura droit toute haute école exerçant des «*tâches de même nature*» (article 63, alinéa 3). C'est l'arme qu'il manquait au réseau naissant d'universités privées pour se développer... C'est l'insertion dans la Constitution des principes véhiculés par le tristement célèbre Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), difficilement défendable dans une perspective de gauche.

L'APRÈS 21 MAI

Quant à la bureaucratisation, elle est une conséquence planifiée de la votation. La Confédération, au sein du document «*Paysage des Hautes Ecoles 2008*», redistribue les compétences qu'elle acquerrait

en cas d'acceptation des articles constitutionnels. La Conférence des Universités Suisses (CUS), organe composé des conseillers d'Etat en charge de la formation des cantons universitaires, verrait ses compétences croître. Le document prévoit ainsi de lui donner la compétence de décider des taxes ou du système d'aide à la formation sans nécessité de consultation et, surtout, sans aucune voie de recours. En un tour de baguette magique bureaucratique, on voit un organe exécutif légiférer en dehors de tout contrôle démocratique.

FORMATION TERTIAIRE GRANDE PERDANTE

Il est regrettable que le PS ait choisi d'être le fer de lance du soutien aux nouveaux articles. Cette harmonisation, dans bien des domaines, n'est pas celle qu'il appelle depuis longtemps de ses vœux. La gauche peut choisir de sacrifier la formation tertiaire sur l'autel de la formation primaire et secondaire mais qu'elle ne le fasse pas sans une once d'esprit critique. Si elle le fait, elle restera alors comme ayant participé à la première étape d'une funeste évolution de cette formation, une formation qui, aujourd'hui déjà, reste en Suisse beaucoup trop élitiste. Elle avait pourtant les moyens de défendre une véritable harmonisation, démocratique, participative, et dont l'objectif aurait été d'œuvrer pour l'égalité des chances, grande absente de la présente révision!

Julien Wicki

Elections bernoises: Désaveu de l'arrogance bourgeoise et progression du centre

Adrian Zimmermann, PS Berne

Dorénavant, le gouvernement bernois sera composé d'une majorité rouge-verte. Au parlement en revanche, l'UDC et le PRD, avec l'appui des petits partis d'extrême droite, disposeront encore d'une courte majorité. Les principaux vainqueurs des élections sont les partis du centre (parti évangélique, + 2 sièges, et les Verts, + 4 sièges).

Du point de vue du parti socialiste, le bilan des élections reste en demi-teinte: l'élection au Conseil d'Etat représente une claire victoire, avec l'élection, en plus de l'ancienne conseillère d'Etat, Barbara Egger, de Andreas Rickenbacher, président du groupe parlementaire, et de Philippe Perrenoud du parti socialiste du Jura bernois. En revanche, le PS a perdu au niveau du Grand conseil. La nouvelle loi électorale et la réduction du nombre de députés de 200 à 160 n'expliquent pas à elles seules les pertes de

l'UDC, des radicaux et du PS, d'un côté, et les gains des Verts et du Parti évangélique de l'autre. La progression des forces du centre, les Verts et les évangéliques, est aussi illustré par l'excellent résultat de Bernhard Pulver, qui obtient le 4^e meilleur résultat, derrière les trois anciens conseillers d'Etat.

Le vote du peuple ne constitue donc pas une victoire de la gauche, mais surtout une déclaration de foi centriste en faveur de la démocratie de concordance. C'est avant tout la stratégie arrogante du «bloc bourgeois» d'occuper six des sept sièges de l'exécutif (4 UDC et 2 radicaux), qui a été clairement sanctionnée par les citoyens.

LES FISSURES

DU «BLOC BOURGEOIS»

A l'arrière plan de cet échec de la droite, on retrouve les tensions de plus en plus fréquentes entre l'UDC et le PRD au cours de la dernière législature. Ainsi, le PS, les radi-

caux, les Verts et le parti évangélique s'étaient alliés à certaines occasions, notamment à propos de la réformes des arrondissements électoraux, afin de réduire l'emprise de l'UDC sur les petits arrondissements. D'un autre côté, le PS a fait parfois alliance avec une majorité de l'UDC bernoise, pilier l'Etat cantonal, sur les enjeux financiers. Ces tensions au sein du «bloc bourgeois» expliquent aussi en grande partie la victoire aux élections fédérales en 2003 de Simonetta Sommaruga au Conseil des Etats.

QUELLES PERSPECTIVES?

Une majorité rouge-verte au Conseil d'Etat ne constitue pas une première à Berne. En 1986, à l'époque du scandale des caisses noires, l'UDC et le PRD étaient partis séparés aux élections et les radicaux s'étaient retrouvés exclus de l'exécutif, et pour la première fois dans l'histoire du canton, une majorité rouge-verte s'imposait à la tête du canton. Pour la gauche,

il convient d'empêcher que la majorité rouge-verte ne reste qu'un simple épisode provisoire comme pour la législature 1986-1990. Le PS devra jouer un rôle central en vue du renforcement de l'alliance rouge-verte et pour trouver des coalitions ponctuelles avec les partis centristes.

Par rapport à la montée des Verts, le PS se doit de réaffirmer un profil plus populaire en plaçant au centre de ses préoccupations les intérêts objectifs des salarié-e-s, plutôt que de s'aligner sur le «jargon alternatif» des Verts. C'est seulement comme ça que le PS pourra empêcher d'être broyé entre les deux ailes des Verts (l'alternative de gauche et les écologistes libéraux, qui à Berne se sont souvent présentés sur des listes séparées). C'est seulement ainsi que le PS réussira à mobiliser un spectre plus large de citoyens-ne-s, qui sinon continueraient à s'abstenir ou, dans une moindre mesure, à voter le parti évangélique centriste ou la droite chauviniste.

Genève: l'équilibre financier sans baisse des prestations ni hausse d'impôts?

Par Laurence Fehlmann Rielle, présidente du Parti socialiste genevois

Le Conseil d'Etat genevois vient de nous livrer le fruit de ses cogitations afin de rétablir l'équilibre des finances publiques. Il avait prévu dès le départ qu'il entendait assainir les finances par une politique des petits pas, sans faire de casse, à savoir sans baisse de prestations, ni hausse d'impôt. Il s'agit de trouver des économies en améliorant la productivité de l'administration et d'une manière générale le fonctionnement de l'Etat. La démarche du nouveau Conseil d'Etat est à saluer dans le sens où il a compris que les mesures cosmétiques (ou les transferts de charge de dernière minute sur les communes) qui nous ont été servies dans le budget 2005 et rejetées par le peuple, ne sont pas crédibles.

EN DOUCEUR...

Les socialistes genevois peuvent se reconnaître dans une politique prônant un retour en douceur à l'équilibre, afin de parvenir à une gestion durable des finances publiques. Il n'est en effet pas question de faire passer à la caisse une fois encore les plus précarisés en diminuant les prestations sociales alors que l'on continue à faire des cadeaux fiscaux aux plus fortunés. Nous rappelons à chaque occasion que les déficits publics ne sont pas le seul fait de la conjoncture économique, mais sont surtout dus à la politique démagogique des partis de droite. La baisse d'impôts de 12% proposée par les Libéraux en 1999, prive depuis lors l'Etat d'environ 300 millions de recettes par année, mais ne profite qu'aux contribuables ayant des revenus très confortables. C'est une illus-

tration patente de la stratégie dite «des caisses vides» qui affaiblit le rôle redistributeur de l'Etat et justifie aux yeux de certains des baisses de subventions et de prestations.

Malgré cet a priori plutôt favorable nous n'attendons pas bêtement que les mesures d'économie produisent leurs effets. Il conviendra d'examiner de très près ces mesures dont certaines ne peuvent manifestement pas nous convenir. Par exemple, nous ne sommes pas favorables au fait d'externaliser les travaux de maintenance des bâtiments administratifs: d'une part en raison des problèmes liés au travail au noir que le Conseil d'Etat veut justement combattre, et d'autre part car cela n'engendrera pas d'économies. De même, nous ne pouvons souscrire au projet de trouver 5% d'*aidants naturels* dans le domaine de la santé: s'agit-il de substituer des

bénévoles aux professionnels? Et comment appliquer une telle mesure si elle était mise en œuvre?

NOUVELLES RECETTES ET PÉRÉQUATION NÉCESSAIRES

Au-delà des discours rassurants, il est à craindre que l'assainissement des finances publiques ne pourra se réaliser avec seulement des mesures de rationalisation dont certaines sont des baisses de prestations déguisées. Il conviendra de trouver de nouvelles recettes, soit en comptant sur la reprise économique, soit en rétablissant une fiscalité plus équitable, soit en combinant les deux. Une réflexion sur une nouvelle péréquation intercommunale doit aussi entrer en ligne de compte, tant il est vrai que le fossé entre les communes riches qui thésaurisent et celles qui tirent la langue n'est plus admissible.

Le ski, sport favori des aveugles!

Si le monde du travail reste bien souvent fermé aux personnes handicapées (voir l'article en page 9), il n'en va pas de même du sport, qui leur offre une perspective d'intégration sociale bien réelle. Le GRSA en est un bon exemple.



Un skieur portant une veste rouge avec une bande noire qui crie à un autre en jaune «Gauche... droite... en avant...» Mais késako? le ski-club des Verts? La sortie annuelle du Conseil d'Etat genevois? Le GRSA, un «groupe révolutionnaire socialiste armé»?

«Il était une fois, conte le site internet du GRSA, un jeune homme qui, à la suite d'un accident, perdit la vue. Passionné de ski et de montagne, la nostalgie de la neige ne le quittait pas. Bien des années plus tard, il décida de convoquer des instructeurs de ski et de leur lancer un défi: trouver le moyen de le faire skier. (...) Et c'est aux Mosses, en hiver 1966, que les premiers essais ont lieu. Très vite d'autres aveugles ou malvoyants ont voulu s'initier à cette pratique. Il a donc fallu d'autres guides» et c'est ainsi qu'est né en 1969... le Groupement romand de skieurs aveugles et malvoyants!

Plus de trente-cinq ans plus tard, le GRSA compte plus de 500 membres – handicapé-e-s de la vue ou non –, dispose d'un budget à 6 chiffres – participations des membres, subventions fédérales et dons –, et compte même depuis peu un employé à temps partiel! Mais l'esprit des pionniers a été préservé: venant de tous les horizons socio-culturels, les membres sont d'abord «des copains qui partagent la même passion».

ESPRIT DE SOLIDARITÉ

Concrètement, le GRSA organise chaque saison des semaines et week-ends de ski, snowboard, ski de fonds et rando, pour adultes, enfants et adolescent-e-s. Chaque jour, des «tandems» sont formés: une personne handicapée et un-e guide. Les membres se contactent aussi ponctuellement pour des «sorties individuelles» (donc en fait à deux). En ski alpin et en surf, la personne malvoyante suit son guide, tandis que l'aveugle le précède, ce qui permet au guide de «remplacer les yeux» de la personne aveugle. Le-la guide donne des «ordres» (gauche, droite, halte...) et des indications sur l'environnement (cassure, dévers, etc.).

Aujourd'hui, le ski est certainement le sport le plus pratiqué par les personnes handicapées de la vue en Suisse romande. Il s'agit certes d'une activité coûteuse. Cela étant, le GRSA permet de la rendre accessible aux personnes handicapées de la vue et... à des guides qui n'ont pas toujours beaucoup de moyens non plus! Le ski permet en définitive une intégration unique, dans un environnement solidaire et égalitaire qui ne ressemble pas aux structures prestataires tradition-

nelles. Particulièrement pour les personnes multihandicapées (vue et autre handicap, par exemple mental), grâce à des personnes spécialement formées par le GRSA, appelées «médiateurs».

Cyril Mizrahi

Le GRSA forme chaque saison de nouvelles et nouveaux guides et médiateurs-trices.

Pour en savoir plus:

www.grsa.ch

QUAND LES ARMES FINANCENT LE FOOTBALL

Dans leur numéro de mars dernier, *Les Cahiers du Football*, mensuel français dédié au football, mais qui arbore un ton critique et satirique sur les dérives du ballon rond, consacrait un article virulent contre le président du Betar Jérusalem, club israélien de première division. Ce club, surtout connu pour ses supporters ouvertement d'extrême-droite, a été racheté en août 2005 par Arcadi Gaydamak, un homme d'affaire russe, dont le nom dit peut-être quelque chose à certains. En effet, Gaydamak est sous le coup d'un mandat d'arrêt international pour son activité de vendeur d'armes durant ce que l'on a appelé «l'Angolagate». Les faits remontent à 1993. Le mafkrat avait fait des affaires avec le gouvernement angolais et fait parvenir des armes de tous calibres à Luanda, malgré les interdictions, bien appuyé semble-t-il par le ministre français des affaires étrangères de l'époque, Charles Pasqua. Pour échapper au mandat d'arrêt, Gaydamak s'est réfugié en 2000 en Israël, où il jouirait d'un certain soutien, notamment auprès de Ehud Olmert.

Depuis, Gaydamak a changé de répertoire, et fait dans le commerce de diamants et la production de tomates, toujours en Angola. Et il utilise habilement le football pour ses intérêts... En janvier dernier, son fils a racheté 50% des parts du club anglais de Portsmouth. Par la force des choses donc, l'argent acquis grâce au trafic d'armes circule aujourd'hui dans ce que l'on nomme le *mercato*, le marché des transferts, et vient alimenter les caisses de clubs de foot aux quatre coins de l'Europe. Le Betar Jérusalem a par ailleurs fait des offres de contrat à de nombreux joueurs français et anglais, et a engagé comme entraîneur Luis Fernandez, ancienne gloire du football tricolore. Le fils de Gaydamak a lui aussi été très actif et a recruté quatre joueurs du club londonien de Tottenham.

Personne évidemment au sein des instances garantes du football ne trouve rien à redire à ce petit manège, et au fait que cet argent soit tâché du sang d'un demi-million de morts...

Maurizio Colella

Source: Yannick Curt, in *Les cahiers du football* numéro 23 (mars 2006): «Le Betar mouillé».

ALBISGÜTLI'S FANS CLUB



La jeune garde bourgeoise se surpasse

A lire la colonne de droite de cette page de droite, on aurait tort de croire que seule la vieille garde radicale de la droite-schublig vaudoise, suite à la raclée électorale qu'elle s'est ramassée, a perdu la boule. Chez la jeune garde bourgeoise aussi, il n'y a qu'à ouvrir les guillemets... c'est la franche rigolade!

Réunis en Congrès dernièrement à Genève, les Jeunes radicaux suisses ont proposé rien moins que d'adapter l'âge de la retraite pour maintenir en permanence un ratio de 4 actifs pour 1 inactif. Pourquoi pas plus de retraites du tout, ironise notre consoeur de la TV locale *Léman Bleu*... Effectivement, si les jeunes Radis

n'avaient pas été dans les années 50 qu'une lueur d'espoir dans les yeux de leurs parents, ils auraient sans doute proposé de maintenir 9 actifs pour 1 inactif (le taux de l'époque) et on aurait ainsi la retraite à... 90 ans!

Et pour la mise en oeuvre? «On adaptera l'âge de la retraite tous les 5 ans», selon le vice-président des Jeunes Radicaux genevois Murat Alder. On imagine déjà: désolé Madame, finalement vous faites 5 ans de plus! Ou même: cher Monsieur, il va falloir s'y remettre! Mais, «comme personne ne veut d'une retraite à 67 ans, il fallait proposer une solution plus pragmatique.»

Super-pragmatique, effectivement! A côté, les JS sont tellement sages qu'ils auront une conseillère fédérale avant l'élection de Brélaz. Mais en tout cas pas avant la jeune (ex-) conseillère nationale Christa Markwalder, qui est déjà «conseillère fédérale», à en croire la page (très partiellement) traduite en français qui lui est consacrée sur le site des Jeunes Radis. Pourtant, avec ce qu'ils nous proposent pour les retraites, ces jeunes, on pourrait hésiter avant de mettre au rancart notre Couchepin national, non?

Quand aux Libéraux genevois, avec l'élection à leur présidence du jeune anarcho-capitaliste Blaise-Alexandre Le Comte, ils n'essaient même plus d'avoir l'air pragmatiques... Mais plutôt que de continuer de revendiquer la suppression de l'Etat, Blaxandre déclare sans rougir que les partis présidés par des plus de 50 ans sont «morts». Bientôt, il va peut-être proposer de supprimer les vieux, une solution «radicale» pour nos retraites... En attendant, comme le relevait perfidement un confrère, on se réjouit de voir ce que le jeune présomptueux qui codirige avec maman la fiduciaire familiale va faire de son nouveau poste...

Cyril Mizrahi

NDLR

Radical!

Pas facile d'être un radical au soir des élections communales vaudoises. D'après ses propres calculs le GVPPV (Grand Vieux Parti en Perte de Vitesse) a perdu pas moins de 136 sièges dans les différents législatifs communaux. Alors, il doit comprendre pour rebondir. Pas sûr néanmoins que le dernier numéro de son organe interne, *La Nouvelle Revue* (23 mars), l'y aide beaucoup. Petit florilège garanti authentique.

La montée en puissance des Verts est rapidement réglée par une analyse qui confine au génie: «un look d'enfer, [...] et un discours qui s'appuie sur le fait que nous sommes tous un peu écolos en triant nos déchets...».

Visiblement, il est de bon ton de taper sur les électeurs, de plus en plus «individualistes», et qui n'ont pas compris les contraintes de la «rigueur». Il faut dire que les habitants des villes ne s'identifient pas aux messages du GVPPV: «Oui, il y a beaucoup de famille [sic] monoparentales, de chômeurs, de schizo [re-sic...], de demandeurs d'asile [on ne savait pas qu'ils votaient...], qui ne voulaient pas entendre un discours de droite trop musclé». Qu'en termes galants ces choses-là sont dites...

Quand aux élus de gauche, s'ils s'investissent en politique, c'est qu'ils sont des planqués. Car la droite compte beaucoup de chefs d'entreprises et de cadres qui ont des responsabilités, eux, «alors qu'être employé et politicien, c'est peut-être un peu plus facile...».

Heureusement, le GVPPV sait aller plus profondément dans l'analyse et nous livre les clés du succès de la gauche: «nos candidats [à Lausanne] étaient trop beaux! Trois jolies femmes et un beau mec, c'était insultant pour les autres. Il faut dorénavant ne proposer que des candidats moches et mal habillés, les cheveux hirsutes pour les uns (à la Dolivo), un chat géant sur la cravate pour les autres (à la Brélaz). [...] Vive les «pouets», les mal rasés, les cravates en tricot, les chaussures mal cirées, vivent les femmes banales et sans allure».

Finalement, comme le dit si bien son président Fardel: «le problème du Parti radical vaudois, c'est qu'il confond liberté d'expression et cacophonie.»

Romain Felli

EN BREF

Chère Lauriane,

Voilà plusieurs mois que vous me harcelez et je n'en peux plus. Que j'allume ma télévision, que j'ouvre ma boîte aux lettres ou que je regarde les devantures des kiosques, vous êtes toujours là, avec votre sourire figé et vos poses convenues de mannequin. Et cela à toute occasion, que ce soit aux côtés du vieux beau Alain Delon ou sur un catalogue de vente par correspondance. Lorsque les miss Suisse étaient des suisses allemandes, j'étais quand même plus tranquille. Malheureusement, cette fois c'est tombé sur vous et vous avez créé des milliers de vocations chez des jeunes filles qui s'exhibent dans n'importe quel concours de beauté de ma région, du centre commercial à miss brandons. Les plus boulottes, elles, veulent devenir chanteuses à Star'Ac. Alors donc, vous êtes la plus belle, mais du pouvoir que vous donnait Mère Nature, vous avez abdiqué. Vous auriez pu utiliser la séduction comme une arme, ce que des femmes et des hommes, bien moins dotés que vous, réussissent avec plus de talent, mais vous avez préféré vous soumettre au regard d'«experts en beauté» comme une vulgaire pouliche au marché concours de Saignelégier. Quelle déchéance et pour quoi ce sacrifice ? Pour devenir un vulgaire support publicitaire! Comme je sens bien que le harcèlement dont je suis l'objet n'est jamais désintéressé, je vous le demande instamment : disparaissiez de ma vie!

Philippe Mivelaz

MULTIMÉDIA



Simone Weil

«La section syndicale doit imposer le respect de la vie et de la santé des ouvriers. Tout ouvrier doit pouvoir en appeler à elle s'il reçoit un ordre qui mette en péril sa santé ou sa vie; soit qu'on lui impose un travail malsain, ou trop dur pour ses forces physiques, ou une cadence impliquant des risques d'accident grave, ou une méthode de travail dangereuse; (...) elle doit enfin pouvoir faire appliquer les dispositifs de sécurité et les mesures d'hygiène qu'elle juge nécessaires et empêcher d'une manière générale la cadence du travail d'atteindre une vitesse dangereuse ou épuisante.»



in *La condition ouvrière*, Paris: Gallimard, 1951, p. 157.

Simone Weil (1909-1943), Philosophe française et militante politique. De santé fragile, elle décida de travailler comme ouvrière d'usine dans différentes grandes entreprises pour faire l'expérience concrète de la condition ouvrière.

AGENDA

28 avril

Journée internationale de la sécurité et de la santé au travail.

28 avril

Congrès du Parti socialiste jurassien.
20h00, Restaurant de la Croix-fédérale, Muriaux.

30 avril

Assemblée Générale du GSoA-GSsA
10h15, Restaurant Sous le Pont, Reitschule, Berne.

30 avril

Elections cantonales bernoises - second tour.

1^{er} mai

Fête des travailleuses et travailleurs.

3 mai

Conférence publique «La lutte contre l'impunité au Chili» avec Juan Guzmán, ancien juge à la Cour d'appel de Santiago.
20h00, Maison du Peuple, place Chauderon 5, Lausanne.

03 mai

«Des monopoles sur la vie?» Colloque sur les brevets biotechnologiques – Org. Déclaration de Berne.
09h00, Hôtel Kreuz, Zeughausgasse 41, Berne.

4 mai

Café politique «Le conflit israélo-palestinien» avec Justine Hessler, assistante à l'UNIL.
20h00, Café Le Milan, Bd de Grancy 54, Lausanne.

13 mai

Journée de formation de la Jeunesse socialiste suisse «Evolution du capitalisme, prédominance de la finance et conséquences».
16h30, Moutiers.

13 mai

Journée de réseautage des femmes «Les femmes socialistes seront élues» prélude aux élections fédérales 2007.
10h30, Hôtel Bern, Berne.

20 mai

Assemblée des délégué-e-s de la Jeunesse socialiste suisse.
14h15, Olten.

21 mai

Votation fédérale.

JAB

1002 Lausanne

Pages de gauche
Mensuel d'opinions socialistes

Paroles stressées...

«Danielle: [...] Disons que si Serge travaillait de nuit, ça conviendrait, mais en travaillant de jour et moi de nuit on se voit moins souvent, on est appelés à moins se voir. J'ai connu Serge lorsque j'étais déjà de nuit; il m'a toujours connue de service de nuit.

Tu passes une nuit sur trois chez toi.

Danielle: Oui, mais j'émerge; on ne vit pas, quand même comme quelqu'un qui... Là, vous voyez, j'ai repris mon rythme [elle est en congé de maladie depuis trois semaines à la suite d'une opération]. Je ne dors pas la nuit encore.

Et en vacances ?

Danielle: C'est pareil: mes heures de sommeil, c'est de sept heures du matin à trois heures de l'après-midi. Disons que des fois en plein hiver je ne vois pas le soleil, je me lève... pas dans l'obscurité... c'est pas le cas mais je me lève, la nuit tombe et je vais bosser, je reviens... toujours la nuit, il y a des cycles comme ça.»

Entretien de Rosine Christin avec Danielle, une employée d'un centre de tri postal en France, dans Bourdieu Pierre (1993), La misère du monde, Paris, Seuil, p. 579.

«Dupré, alerté, arrive dans un flottement de blouse bleue – impeccable -, me jauge, derrière ses lunettes. Cette propreté repassée qui nous nargue... «Eh bien, quoi?» Christian: «Il est malade. Faut l'envoyer à l'infirmerie, il a failli tomber dans les pommes tout à l'heure.» Dupré grommelle. Hésite. Il voit mon retard de siège. Ça ne lui plaît pas. Il y a encore du stock d'avance sur la chaîne, mais en diminution: si on ne suit pas, il va y avoir des pépins.»

Mouloud, immigré travaillant dans une usine Citroën en France, raconté par Linhart Robert (1978), L'établi, Paris, Éd. de minuit, p.44.